

Marché de Noël

Dimanche 10 Décembre 2017

De 10h00 à 18h00

Salle Edith Piaf à MASNY

Nombreuses animations gratuites, ventes d'objets artisanaux, idées cadeaux, promenade gustative, jongleur de feu, clown échassier, sculpteur de ballons, atelier cirque pour les enfants...

INSCRIPTIONS DES PARTICIPANTS AVANT LE

1er DECEMBRE EN MAIRIE

Ouvert aux artisans, commerçants, auto-entrepreneurs, associations, particuliers

Renseignements service communication de la ville

Tél.03.27.99.79.75
mairie.masny@wanadoo.fr



BULLETIN D'INSCRIPTION

Cette année la ville de Masny organise son Marché de Noël, le **Dimanche 10 décembre 2017 de 10h00 à 18h00, salle Edith Piaf**. Toutes les associations ou exposants d'artisanat créatif (auto-entrepreneurs) sont les bienvenus.

Pour ce faire, il est impératif de **vous inscrire avant le 1er décembre 2017 en Mairie, en remplissant le formulaire ci-dessous et de signer le règlement au dos.**

Nous souhaiterions pouvoir proposer au public des animations, tout au long de cette journée. C'est pourquoi des démonstrations par les associations seront possibles sur scène, même si vous décidez de ne pas retenir de stand.

Nom et Prénom :

Adresse:

Tél.: e.mail:

Pour les professionnels

Raison sociale:

N° SIRET: N° RCS:

Je suis

Association Auto-entrepreneur Commerçant Artisan Particulier

Souhaite occuper un stand de : 3 Mètres 6 Mètres 9 Mètres

(15€ les 3 mètres pour les artisans/commerçants/auto-entrepreneurs/ associations extérieures/particuliers)

Produits mis en vente :

Animations proposées sur le stand:

Je suis une association et je souhaite réaliser une démonstration ou une animation sur scène (chants de Noël, récitals, saynètes, danses, démonstrations de l'activité associative)

Précisez:

Adresse postale : 41, rue Fauqueux – 59176 MASNY

Tél. : 03 27 99 79 79 – Fax : 03 27 99 79 89 – email : mairie.masny@wanadoo.fr **Tourner SVP**

REGLEMENT DU MARCHE DE NOEL DE MASNY

Dans le cadre des fêtes de fin d'année, la ville de Masny organise son traditionnel Marché de Noël. La commune souhaite par cet évènement privilégier les associations Masnysiennes, les métiers de bouche, les métiers d'arts et toutes les activités ou exposants en rapport avec la fête de Noël (décoration, bijouterie, arts de la table, jouets et jeux, artisanat du monde, vêtements, accessoires de mode, produits de beauté, parfumerie...)

La commune se charge de la campagne de communication et finance les prestations externes de cette journée.

Pour sa bonne organisation, la municipalité demande à chaque exposant de remplir un dossier d'inscription. La commune se réserve le droit de refuser un exposant qui n'entrerait pas dans le cadre décrit ci-dessus.

Modalités d'inscription:

L'inscription au Marché de Noël de Masny est gratuite pour les associations masnysiennes et est soumise à un tarif forfaitaire selon l'espace souhaité (15€ les 3 mètres linéaires) pour les artisans, commerçants, auto-entrepreneurs, particuliers et associations extérieures. Elle se fait sur simple demande en mairie.

Chaque dossier devra comprendre:

- Le bulletin d'inscription complété avec le règlement signé
- Le paiement du stand (espèce ou chèque à l'ordre du trésor public)
- Photocopie de la carte d'identité
- Justificatif de domicile
- Attestation de police d'assurance responsabilité civile en cours de validité
- Pour les professionnels uniquement, copie de l'extrait K.bis datant de moins de 3 mois de la chambre de commerce ou copie du ° d'inscription à la chambre des métiers.

Organisation :

- L'installation des stands pourra se faire le vendredi après-midi de 13h30 à 17h30 ou le dimanche matin à partir de 8h00. L'ouverture au public est prévue de 10h00 à 18h00. Le rangement des stands sera possible le dimanche à partir de 18h30, après discours de clôture des élus.
- La participation engage les exposants à mettre en place une décoration agréable sur leur stand, dans l'esprit des fêtes de Noël. Pour plus d'harmonie entre les stands, la municipalité se charge de mettre en place de la nappe en papier sur les tables des exposants.
- Les exposants devront être présents sur leurs stands durant toute la période d'ouverture au public. La municipalité décline toute responsabilité en cas de dégradations ou vols des objets exposés. Les exposants sont seuls responsables de leurs articles.
- La municipalité garde le libre choix de l'attribution des emplacements délivrés lors de la réunion d'organisation, prévue à cet effet (invitation envoyée par courrier après réception du dossier d'inscription). Chaque année la municipalité autorise une association masnysienne à mettre en place une buvette. La municipalité se réserve également le droit d'attribution de cette buvette .

Conditions d'annulation:

Toute annulation parvenue par écrit avant le 1er decembre 2017 sera remboursée. En cas d'annulation après cette date, le règlement sera encaissé.

En cas d'annulation du marché de Noël pour toutes raisons, décidée par la municipalité, le règlement sera restitué aux exposants inscrits.

Je soussigné....., atteste avoir pris connaissance du présent règlement.

Fait à :

Le:.....

Signature: